

- Redevance d'occupation du domaine public :	9 900,00 €
• Dépenses :	
- Contribution S.M.A.B. :1900x72€ =	138 000,00 €
- Contribution S.Y.A.G.E. :	1 000,00 €
- reversement à la Lyonnaise des Eaux de la prime d'épuration et Aquex de 45 % :	71 550,00 €
- reversement aux communes de la Redevance d'occupation du domaine public :	9 900,00 €
- Travaux de réfection de voirie :	10 000,00 €
- Travaux de réfection de réseau :	5 000,00 €
- Traitement des boues :130 €x2000 =	260 000,00 €
- Transport des boues :	31 600,00 €

Section d'investissement :

Seuls les travaux de mise en place d'une vanne sur le PR de Villepatour seront inscrits pour 15 000,00 € TTC.

L'assemblée, après débat donne un avis favorable aux propositions budgétaires faites et approuve le rapport d'orientations budgétaires 2016.

2. Prime aquex

L'Agence de l'Eau a mis en place une Aide à la Qualité d'EXploitation : la prime AQUEX. Cette aide vient récompenser la bonne qualité d'exploitation constatée sur les systèmes d'assainissement.

Le Syndicat ainsi que les trois communes raccordées sont appelés à délibérer pour autoriser ou non le Président à présenter un dossier de demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour l'année 2015.

Il est précisé qu'à compter de 2016 cette prime n'existera plus, après avoir subie des baisses successives depuis plusieurs années et notamment depuis 2014.

Après débat, le comité syndical décide à l'unanimité de

- *solliciter l'obtention de la prime AQUEX auprès de l'Agence de l'Eau,*
- *charger le Président du S.I.C.T.E.U. de procéder à la constitution du dossier s'y rapportant.*

3. Indemnité de conseil au comptable du Trésor

Monsieur Dominique RODRIGUEZ rappelle que Monsieur Jean-Paul GOUMENT, comptable du Trésor Public de Tournan-en-Brie, a été le receveur municipal de la commune depuis le 01/07/2013, il est aujourd'hui et depuis le 01^{er} septembre 2015 remplacé par Madame Pierrette DUCROT. A ce titre, Monsieur le Président propose l'attribution de l'indemnité de conseil à un taux de 100 % pour le travail effectué respectivement par leurs soins au prorata du temps travaillé.

Le Comité syndical décide, à l'unanimité, d'accorder l'indemnité de conseil à 100 % à Madame Pierrette DUCROT, nouvelle trésorière municipale, à compter du 01^{er} septembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président procède à la clôture de la séance à 18 heures15.